

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d’Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le vendredi, vingt-deuxième jour du mois d’août deux mille vingt-cinq (22 août 2025), DIX HEURES QUINZE (10 h 15)**, à laquelle sont présents :

- Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan
- Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé
- Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux
- Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac
- Madame Nancy Mignault**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé
- Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières
- Monsieur Yvon Sauvageau**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux

Est absent :

Monsieur Guy Simon, Représentant d’office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2025-08-5963

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’adopter l’ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l’assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2025
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Autorisation de signature – Avis de contamination
8. Honoraires professionnels pour l’évaluation de présences de contaminants dans les bâtiments d’Énercycle (DDP-2025-416)
9. Collecte de conteneurs à chargement avant et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (OS-989)

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

- 10. Collecte de conteneurs à chargement avant et transport des matières organiques pour la Ville de Shawinigan et les MRC de Mékinac et Maskinongé (OS-988)
- 11. Contrat de forage des puits de biogaz pour la cellule 6, phase 1 (OS-986)
- 12. Modification de la Politique d’ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d’enfouissement technique (LET) et aux centres de transferts – Ajout d’Éco Entreprise Québec aux organismes et organisations exempté de l’application de la politique
- 13. Amendement au contrat de collecte et de transport conclu avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Autorisation de signature
- 14. Conception pour la campagne de sensibilisation sur la réduction à la source (DDP-2025-422)
- 15. Placement média et analyse pour la campagne de sensibilisation sur la réduction à la source (DDP-2025-423)
- 16. Autres sujets
 - Réingénierie détaillée de la cellule 7 (DDP-2025-414)
 - Directive relative à l’utilisation d’une autre langue que la langue française
 - LET de Champlain – Dépôt d’une demande pour l’obtention des autorisations nécessaires à la déviation d’un chemin de contournement et à la modification d’un écran visuel
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-08-5964 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE ORDINAIRE DU
20 JUIN 2025**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration d’Énercycle tenue le 20 juin 2025.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-08-5965 APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5966 **CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d’août 2025, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5967 **AUTORISATION DE SIGNATURE – AVIS DE CONTAMINATION**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom d’Énercycle, un avis de contamination relativement au site de la future usine de biométhanisation et de compostage.

La réalisation préalable d’une étude de caractérisation sur le site de la future usine de biométhanisation et de compostage rend cet avis nécessaire.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5968 **HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L’ÉVALUATION DE PRÉSENCES DE CONTAMINANTS DANS LES BÂTIMENTS D’ÉNERCYCLE (DDP-2025-416)**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-416, à l’entreprise WSP selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-08-5969

**COLLECTE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT ET
TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LA
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (OS-989)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour la collecte de
conteneurs à chargement avant et transport des matières organiques
pour la Ville de Trois-Rivières :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Gaudreau Environnement inc.	195 198,80 \$
Centre mécanique AGH inc.	294 353,64 \$
E360S 9386-0120 Qc inc.	307 175,68 \$
Services Ricova inc.	326 667,96 \$
GFL Environmental inc.	196 693,20 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON
SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des
Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant
de la MRC des Chenaux, et résolu d’octroyer le contrat OS-989, au plus
bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Gaudreau
Environnement inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5970

**COLLECTE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT ET
TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LA
VILLE DE SHAWINIGAN ET LES MRC DE MÉKINAC ET
MASKINONGÉ (OS-988)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour la collecte de
conteneurs à chargement avant et transport des matières organiques
pour la Ville de Shawinigan et les MRC de Mékinac et Maskinongé :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Gaudreau Environnement inc.	134 414,90 \$
Centre mécanique AGH inc.	214 767,20 \$
E360S 9386-0120 Qc inc.	207 934,54 \$
Services Ricova inc.	152 091,00 \$
GFL Environmental inc.	171 383,46 \$

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MADAME NANCY MIGNAULT, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par MONSIEUR PAUL LABRANCHE, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer le contrat OS-988, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Gaudreau Environnement inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5971

CONTRAT DE FORAGE DES PUIITS DE BIOGAZ POUR LA CELLULE 6, PHASE 1 (OS-986)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d’offres pour le forage des puits de biogaz pour la cellule 6, phase 1 :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises Forlam inc.	59 929,28 \$
Cap Excavation	56 754,22 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR CLAUDE BOULANGER, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par MONSIEUR PAUL LABRANCHE, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer le contrat OS-986, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l’entreprise Cap Excavation, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5972

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D’OUVERTURE ET DE MAINTIEN DE COMPTES POUR LA RÉCEPTION DE MATIÈRES AUX LIEUX D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) ET AUX CENTRES DE TRANSFERTS – AJOUT D’ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC AUX ORGANISMES ET ORGANISATIONS EXEMPTÉS DE L’APPLICATION DE LA POLITIQUE

ATTENDU qu’Éco Entreprise Québec (ÉEQ) doit enfouir au LET de Saint-Étienne-des-Grès les résidus ultimes du centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès ;

ATTENDU que la *Politique d’ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d’enfouissement technique (LET) et aux centres de transfert* a été adoptée afin d’éviter toute mauvaise créance en exigeant des détenteurs de comptes le maintien

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

d’une couverture de fonds dont la valeur équivaut à la facturation du mois courant et du mois suivant les services à fournir ;

ATTENDU que cette couverture de fonds peut être fournie sous forme d’avance provisionnelle ou sous forme de garantie irrévocable ;

ATTENDU que cette couverture de fonds ne devrait pas être requise pour ÉEQ puisque RECYC-QUÉBEC lui a confié le rôle d’organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective en du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu de modifier la Politique d’ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d’enfouissement technique (LET) et aux centres de transfert adoptée le 12 mai 2009 via la résolution 2009-05-3468 en remplaçant la section portant sur les exclusions par la section suivante :

« EXCLUSIONS

Les organismes municipaux, les gouvernements provinciaux et fédéraux, les sociétés d’État, les régies et agences relevant de ceux-ci ainsi que les organismes de gestion désignés par RECYC-QUÉBEC en vertu d’un règlement provincial, sont exemptés de l’application de la présente politique. ».

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5973

**AMENDEMENT AU CONTRAT DE COLLECTE ET DE
TRANSPORT CONCLU AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC
(ÉEQ) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom d’Énercycle, un amendement au contrat de collecte et de transport conclu avec ÉEQ, et ce, afin de prévoir les conditions de délégation de compétence d’Énercycle à la Ville de Shawinigan et à la Ville de Trois-Rivières pour permettre à ces dernières de lancer certains appels d’offres.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-08-5974 **CONCEPTION POUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
SUR LA RÉDUCTION À LA SOURCE (DDP-2025-422)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la conception de la campagne de sensibilisation sur la réduction à la source ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-422, à l’entreprise Éclaté, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5975 **PLACEMENT MÉDIA ET ANALYSE POUR LA CAMPAGNE
DE SENSIBILISATION SUR LA RÉDUCTION À LA SOURCE
(DDP-2025-423)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour du placement média et analyse pour la campagne de sensibilisation sur la réduction à la source ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-423, à l’entreprise NP2, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-08-5976 **RÉINGÉNIERIE DÉTAILLÉE DE LA CELLULE 7 (DDP-2025-414)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour un mandat de réingénierie détaillée de la cellule 7 ;

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’autoriser l’administration à octroyer les mandats forfaitaires figurant au bordereau de prix aux items 1, 5 et 6 du contrat DDP-2025-414, à Groupe Alphard inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-08-5977 DIRECTIVE RELATIVE À L’UTILISATION D’UNE AUTRE
LANGUE QUE LA LANGUE FRANÇAISE**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu de déclarer qu’Énercycle utilise exclusivement la langue française dans ses communications.

Adoptée à l’unanimité

**Rés.: 2025-08-5978 LET DE CHAMPLAIN – DÉPÔT D’UNE DEMANDE POUR
L’OBTENTION DES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES À LA
DÉVIATION D’UN CHEMIN DE CONTOURNEMENT ET À LA
MODIFICATION D’UN ÉCRAN VISUEL**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’autoriser le dépôt d’une demande d’autorisation au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de pouvoir dévier, pour des motifs de sécurité, un chemin de contournement de l’ancien lieu d’enfouissement sanitaire et afin de pouvoir modifier l’aménagement d’un écran visuel situé le long de la route Sainte-Marie.

Il également résolu d’autoriser l’une ou l’autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom d’Énercycle, tous les documents requis par le pour le dépôt de ladite demande : monsieur Stéphane Comtois, ing. et Me Stéphane Lemire d’Énercycle, monsieur Jean-Philippe Laliberté, ing., M.Sc. et monsieur Sébastien Lapointe, ing. de GFL Environmental inc. (Matrec), ainsi que monsieur William Rateaud et madame Dominique Grenier, ing. de TetraTech.

Adoptée à l’unanimité

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2024-08-5979 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l’assemblée à dix heures vingt-cinq (10h25).

Adoptée à l’unanimité

Signé par :

E9F247B404DF4FF...

SECRÉTAIRE